



SIVOM DU LOUHANNAIS

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BEY Sandra, BONIN Sylviane, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LARUE Anne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, TISSERAND Patricia, MM BARBOTTE Alain, BEY Pascal, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, CABUT Jérôme, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DONGUY Roger, FARIA Xavier, FATET Alain, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MASSOT Denis, MORAND Stéphane, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TREFFOT Claude, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), THEVENET Catherine (VICCHIO Stéphane), MM DE VECCHI Eric (JAEGER Claire), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), VADOT Anthony (BORNEL Daniel).

Excusés non représentés : Mmes BLANCHARD Karine, LAGUT Jocelyne, MM BLANC Eric, CAMUS Denis, COLIN David, FERRIER Antoine, GONTCHARENKO Alain, MARICHY Patrick, PIRAT Daniel, TABOURET Christophe.

Absents :

Mmes BOISSOT Agnès, DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, DEJEAN-AGRON Marie, DUROUX Nadine, FRAPPET Martine, GAUTHIER Sophie, GROSS Stéphanie, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, MALOIS Jessica, RODOT Nelly, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BENARD Théo, BERNARD Eric, BESSON Stéphane, BRAUD Benjamin, CAUZARD Philippe, COLIN Jean-François, DAVID Frédéric, DUBOIS Claude, FERRE Jérémy, FONFREIDE Serge, MERLIN Denis, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

Délégués en exercice : 96. - Présents : 49 - excusés ayant donné pouvoir : 6 (55 votants) - excusés : 10 - absents : 31.

Assistait à la réunion : Messieurs David Mazoyer, maître composteur et Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 16 février 2024.

Début de séance à 18 H 50.

L'ordre du jour est le suivant :

A) SIVOM

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2024
- 2) Modification du tableau des effectifs
- 3) Mandat au CDG 71 pour les assurances

B) SIREN

- 4) Répartition des frais SIREN/SPANC
- 5) Vote du compte administratif 2023
- 6) Vote du compte gestion
- 7) Affectation des résultats
- 8) Vote du budget SIREN 2024 avec vote des taux particulier et pro hors gros prod

C) SPANC

- 9) Vote du compte administratif 2023
- 10) Vote du compte gestion
- 11) Affectation des résultats
- 12) Vote du budget SPANC 2024
- 13) Questions diverses

A) SIVOM :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2024 :

Monsieur le président donne connaissance du compte-rendu de l'assemblée du 30 janvier 2024.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le président expose que suite au départ de la responsable prévention/communication, il a été

décidé de recruter un(e) agent de prévention communication de catégorie B ou C. La responsabilité du service étant confié à l'agent déjà en place depuis deux ans.

Il convient donc de transformer le poste d'ingénieur catégorie A en poste de catégorie C ou B.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser M. le président à transformer le poste en fonction du grade de l'agent qui sera recruté dans les prochaines semaines.

- 3) Mandat au CDG 71 pour les assurances :

Délibération mandat au cdg 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque **prévoyance**. - Cf annexe

Délibération mandat au cdg 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque **santé**. - Cf annexe

B) SIRED

- 4) Répartition des frais SIRED/SPANC :

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour 2024.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus : 25% du montant total. Soit : 7 939 €

Part sur les salaires du personnel du SIVOM : 5% du salaire de la comptable et 5% du salaire du responsable administratif soit 5 905 €

Part sur l'amortissement du bâtiment (20%) : 1 180 €

Part sur le téléphone : 3 000 €

Part sur le nettoyage des locaux (10%) : 600 €

Part / consommation d'énergie des locaux (10%) : 1074 €

Pour les diverses assurances : 1 900 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Carburant : 1500 €

Participation CNAS : 1 100 €

Assurance statutaire : 5 000 €

Soit un total de : 35 198 €

Reversement au SIVOM :	2024 en €
Compte \ total	35198
Salaires + amt 658	15024
Téléphone 6262	3000
Carburant 6066	1500
Entretien 6283	600
Énergie 60611	1074
Assurance 6161	1900
Timbres 6261	6000
Autre / personnel 648	1100
Ass statutaire 6458	5000

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la répartition de frais 2022 entre les services, comme indiqué ci-dessus.

- 5) Vote du compte administratif 2023 :

Monsieur Gros donne connaissance du compte administratif 2023 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 268 546,33 €, un excédent d'investissement de 490 930,08 € hors reste à réaliser et un solde des restes à réaliser de - 885 088 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte administratif.

- 6) Vote du compte gestion :

Monsieur le Président donne connaissance du compte de gestion 2023 dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte de gestion

- 7) Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets 2024 :

Budget SIRED

Reprise en résultat reporté :

A l'investissement : Résultat reporté : 490 930,08 €

A l'investissement : Reste à réaliser : - 885 088,00 €

Besoin de financement : 394 157,92 €

A l'investissement : Affectation au 1068 : 394 157,92 €
 Au fonctionnement : Excédent reporté : 874 388,41 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

- 8) Vote du budget SIREN 2024 avec vote des taux particulier et pro hors gros prod :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SIREN 2024.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal aux recettes de fonctionnement soit 6 380 068 € HT, le montant des dépenses d'investissement est égal au montant des recettes d'investissement soit 1 673 877 € HT.

Monsieur le Président demande au comité syndical de fixer à 150,64 € HT le montant du taux de base de la redevance 2024 pour les usagers particuliers, à 159,32 € HT le montant du taux de base de la redevance 2024 pour les usagers professionnels, demande à ce que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Monsieur le Président demande au comité syndical de le charger d'entreprendre les négociations nécessaires à l'obtention, la renégociation ou le remboursement anticipé de prêts pour le financement des divers investissements aux conditions les plus avantageuses pour le SIVOM et l'autorise à signer les contrats.

Professionnel par catégories						
Facturation par catégories socio-professionnelles.					Hors Louhans avec 1 passage semaine & pro de Louhans	
		2024		2024	2024	
NOM	COEF	Ht 10%	TTC	Tarif en € HT	TTC	
Pro avec bac 360 litres	4	637,28	701,01	866,70	953,37	
Professions libérales, Administrations,	1,00	159,32	175,25	216,68	238,34	
Gîte indépendant	1,00	159,32	175,25	216,68	238,34	
Gîte dans la résidence principale	0,50	79,66	87,63	108,34	119,17	
Chambre d'hôte dans la résidence principale	0,50	79,66	87,63	108,34	119,17	
Artisans, commerçants, Pharmacies, Banques, Assurances de 1 à 3	1,25	199,15	219,07	270,84	297,93	
Artisans, commerçants, Pharmacies, Banques, Assurances de 4 à 10	1,75	278,81	306,69	379,18	417,10	
Artisans, commerçants, Pharmacies, Banques, Assurances > 10	2,50	398,30	438,13	541,69	595,86	
Entreprise comptant de 1 à 3 personnes (1 patron et 2 salariés)	1,25	199,15	219,07	270,84	297,93	
Entreprise comptant de 4 à 10 personnes (1 patron et 9 salariés)	1,75	278,81	306,69	379,18	417,10	
personnes (1 patron et au moins 10 salariés)	2,50	398,30	438,13	541,69	595,86	
Personne exerçant seule une activité à domicile: EX : - Assureur - courtiers - Prestataire administratif - Transporteur avec 1 seul véhicule	0,75	119,49	131,44	162,51	178,76	
Holding / SCI / Sociétés financières, sans salarié ou dans les locaux d'une autre société	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Informaticiens sans magasin ni atelier	0,75	119,49	131,44	162,51	178,76	
Forains et commerçants non sédentaires soumis au droit de place, commerçants ambulants	0,50	79,66	87,63	108,34	119,17	
seul	1,25	199,15	219,07	270,84	297,93	
Commerce de bouche	2,00	318,64	350,50	433,35	476,69	
Bars, alimentation générale	2,00	318,64	350,50	433,35	476,69	
Grands restaurants > 20	4,00	637,28	701,01	866,70	953,37	
Petits restaurants ≤ 20	2,00	318,64	350,50	433,35	476,69	
Grands hôtels restaurants > 8 chambres	6,00	955,92	1051,51	1300,05	1430,06	
Petits hôtels restaurants ≤ 8 chambres	4,00	637,28	701,01	866,70	953,37	
Hôtels	3,00	477,96	525,76	650,03	715,03	
Exploitant agricoles	1,5	238,98	262,88	325,01	357,51	

Campings			
ADRESSE	COEF	Tarif en € HT	ttc
Camping Cuisery	5,28	841,21	925,33
Camping Brienne	1,14	181,62	199,79
Camping Condal	2,34	372,81	410,09
Etabissements éducatifs			
ADRESSE	COEF		
CAT de Montret	2,00	318,64	350,50
Centre EDEN	1,71	272,44	299,68
Esat clos mouron	10,00	1593,20	1752,52
Facturation mairies			
Nombre d'habitants	COEF		
≤ 500 hab	1,00	159,32	175,25
500 hab< <1000hab	3,00	477,96	525,76
1000 hab< <2000hab	6,00	955,92	1051,51
2000 hab< <3500 hab	10,00	1593,20	1752,52
> ou = 3500 hab	28,00	4460,96	4907,06
Facturation grandes surfaces et entreprises			
Nom du gros producteur professionnel	COEF		
Transport Prudents	2,50	398,30	438,13
Crèche Hola Kid	5,00	796,60	876,26
la Granges rouge	9	1433,88	1577,27

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget SIREN présentés par Monsieur le Président et les propositions ci-dessus.

C) SPANC

- 9) Vote du compte administratif 2023 :

Compte administratif SPANC :

Monsieur Gros donne connaissance du compte administratif 2023 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 41 795,8 €, un excédent d'investissement de 51 964,96 € hors reste à réaliser et un solde des restes à réaliser de 0 €.

Le comité syndical en l'absence de Monsieur le Président est invité par M. Gros, Vice-Président, Le décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 10) Vote du compte gestion :

Monsieur le Président donne connaissance des comptes de gestion 2023 dont les chiffres correspondent à ceux des comptes administratifs.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte de gestion.

- 11) Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets 2023 :

Budget SPANC

Reprise en résultat reporté :

Au fonctionnement : Excédent reporté : 41 795,80 €

A l'investissement : Excédent reporté : 51 964,96 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

- 12) Vote du budget SPANC 2024 :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SPANC 2024.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal au montant des recettes de fonctionnement soit 439 785 € HT. Le montant des dépenses d'investissement est de 7 590 € HT, celui des recettes d'investissement de 56 844 € soit un suréquilibre de 49 254 €.

Monsieur le Président demande au comité syndical que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget SPANC présenté par Monsieur le Président.

- 13) Questions diverses :

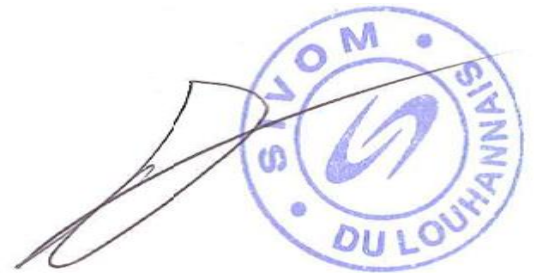
La séance est levée à 20 H 20.

Monsieur le président fait le point sur la visite d'une délégation du SIVOM à la communauté d'agglomération du Grand Chambéry. IL laisse M. Mazoyer présenter la mise en œuvre de composteurs grutables au Grand Chambéry et les intérêts pour le SIVOM de s'inspirer de ce modèle.

Monsieur le président fait un rappel sur les obligations de la collecte des déchets hors foyer par les collectivités (communes, communautés de communes...), et invite à la réunion prévue sur ce thème avec le représentant de CITEO le 26 mars à 18 h 30 à la salle de fêtes de Sornay.

La prochaine assemblée est prévue fin juin.

Le Président du SIVOM
Christian CLERC.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SIVOM' at the top and 'DU LOUHANNAIS' at the bottom, with a stylized logo in the center.